



REGLEMENT INTERIEUR CANTINE



● INSCRIPTION

La cantine est un service facultatif communal. Notre but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école de Limont-Fontaine.

La cantine, située à la « maison des Associations Paul Marquant », accueillera vos enfants dès la sortie de l'école et sera encadrée par notre personnel communal.

Rappel : tout problème relatif au service cantine est à faire remonter en mairie (via mail de la cantine ou directement à Mr le Maire)

✓ inscription obligatoire

Pour que votre enfant soit inscrit à la cantine de Limont-Fontaine, il faut obligatoirement l'inscrire via le formulaire disponible sur le site de la mairie dans l'espace « Enfance et Jeunesse » ou directement à l'adresse suivante cantinegarderielim.wixsite.com/mairie

Toute inscription est nominative et ne concerne qu' UN enfant.

Chaque année, une simple vérification de votre dossier vous sera demandée ainsi que la fiche sanitaire de liaison afin de mettre à jour votre dossier.

● RESERVATION /ANNULATION

✓ Réservation pour la cantine

Chaque semaine vous recevrez par mail ou par SMS une alerte vous informant d'inscrire votre enfant via une application disponible sur le site cantinegarderielim.wixsite.com/mairie .

Ce formulaire sera transmis directement à nos services de cantine.

La marche à suivre vous sera communiquée ultérieurement avec plus d'explications.

Merci de respecter les dates butoirs de réservation, afin de que votre enfant puisse bénéficier de son repas.

✓ Annulation pour la cantine

La réservation se faisant à la semaine, il n'y aura pas la possibilité d'annuler à partir du formulaire.

Toutefois, si votre enfant est absent et que son repas était réservé, vous avez la possibilité de venir chercher le repas directement à la cantine en prenant soin d'apporter un récipient afin de préparer le repas de votre enfant en prévenant au préalable Marie-Thérèse ou Carole (les responsables de cantine).

Information importante : En prenant l'engagement de venir chercher le repas de votre enfant à la cantine, la municipalité se dégage de toutes responsabilités concernant la rupture de la chaîne du froid entre la cantine et le lieu de restauration de votre enfant.

Si l'absence est prolongée, l'annulation des repas pourra s'effectuer auprès de nos services via les responsables

✓ Facturation et paiement → facture mensuelle

Prix d'un repas : 4€



Chaque mois, la responsable école/cantine transmet le nombre de repas consommé au secrétariat de la mairie.

Le trésor Public vous envoie dans le mois qui suit (en règle générale) la version papier et de manière officielle la facture avec vos codes de connexion pour pouvoir payer en ligne.

- ASPECT MEDICAL → remplir la fiche sanitaire

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine

Le personnel communal n'est pas autorisé à administrer un médicament sauf cas exceptionnel (PAI)

Toute allergie devra bien être stipulée dans le dossier administratif afin de mettre en place un protocole prévu par le médecin scolaire (PAI)

- ASSURANCE

Fournir une attestation d'assurance : responsabilité civile/ individuelle accident

- DISCIPLINE

La cantine est un lieu de vie collective. La vie en collectivité nécessite de faire des efforts autant envers les autres enfants, que les employées communales.

Les employées interviennent pour faire appliquer les règles de vie visant à respecter les personnes mais aussi les biens de la cantine dans le but de passer un moment agréable.

Interdit d'amener des objets personnels lors des repas. Ils pourront être confisqués pendant le repas.

Toute détérioration volontaire de la part de votre enfant sera à votre charge. De plus, un comportement irrespectueux, inadapté ; dangereux lors des repas et/ou de la surveillance pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du service de la cantine après discussion parents-commune.

- DEPLACEMENTS :

Les enfants de Limont-Fontaine sont emmenés à la cantine par une employée communale via le terme dès 12h. Dès le repas terminé, ceux-ci sont emmenés dans la cour de l'école afin de passer un petit moment récréatif avant la reprise de l'école.